

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026



☞ *Conseils Municipaux / PV du 21.03.2026*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 21 mars 2026 à 9 h 30 en session ordinaire à la mairie sous les présidences respectives de M. Didier LAVAUD, Maire et de Mme Josiane DESFOUGERES, en qualité de doyenne de l'assemblée.

Secrétaire de séance : Cécile BRANDSMA LASNIER

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 10 (Nadège Christelle CHATAIGNIER a donné procuration à Josiane DESFOUGERES et Ségolène ROPARTZ a donné procuration à Laurence LIMOGES)

Absents : 3 (Bertrand CHAPUT, Nadège Christelle CHATAIGNIER et Ségolène ROPARTZ)

Quorum : 6 (atteint)

Approbation du Procès-Verbal du 28.02.2026.

On passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Installation du Conseil Municipal

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture puis remise de la charte de l'élu local

• **Installation du Conseil Municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Josiane DESFOUGERES la doyenne d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

LAVAUD Didier, LIMOGES Laurence, BERNARD Patrice, ROPARTZ Ségolène, MICARD Bertrand, DESFOUGERES Josiane, CHAPUT Bertrand, BRANDSMA LASNIER Cécile, PERIOT Marc, CHATAIGNIER Nadège Christelle et WAUTIER Thierry dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Cécile BRANDSMA LASNIER.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

• **Election du maire**

1^{er} tour de scrutin

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 10

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Didier LAVAUD : 9 voix

Monsieur Patrice BERNARD : 1 voix

Monsieur Didier LAVAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

- **Création des postes d'adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que le Conseil Municipal compte onze membres.
Il est proposé de créer trois postes d'adjoints au maire.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Election des adjoints au maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (bulletins déposés) : 10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Liste (Patrice BERNARD, Josiane DESFOUGERES et Bertrand MICARD) : 10 voix

La liste (Patrice BERNARD, Josiane DESFOUGERES et Bertrand MICARD) ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Monsieur Patrice BERNARD (1^{er} adjoint)

Madame Josiane DESFOUGERES (2^e adjointe)

Monsieur Bertrand MICARD (3^e adjoint)

Et ont été immédiatement installés.

- **Lecture puis remise de la charte de l' élu local**

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local qui est constituée par les articles L 1111-13 et L 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il remet ensuite un exemplaire à chaque conseiller.

La Secrétaire de Séance,

Cécile BRANDSMA LASNIER



Le Maire,

Didier LAVAUD

